

225C1882  
FR0011981968-FS0938

6 novembre 2025

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**WORLDSLNE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 novembre 2025, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 octobre 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société WORLDSLNE et détenir indirectement 15 278 125 actions WORLDSLNE représentant autant de droits de vote, soit 5,38% du capital et 4,65% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
UBS AG	12 099 515	4,26	12 099 515	3,68
UBS Europe SE	10 964	ns	10 964	ns
UBS Switzerland AG	3 167 646	1,12	3 167 646	0,96
<b>Total UBS Group AG</b>	<b>15 278 125</b>	<b>5,38</b>	<b>15 278 125</b>	<b>4,65</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions WORLDSLNE hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société UBS Group AG a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 11 832 361 actions WORLDSLNE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 1 999 actions WORLDSLNE résultant d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 1 154 868 actions WORLDSLNE résultant d'un contrat de « *right to recall of lent shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 3 585 494 actions WORLDSLNE résultant d'un contrat de « *right to substitute shares delivered as Collateral* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et
- 7 090 000 actions WORLDSLNE résultant d'un contrat de « *long call options* » portant sur autant d'actions et exerçables jusqu'entre le 5 mai 2026 et le 1<sup>er</sup> juin 2026.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 283 964 175 actions représentant 328 717 363 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société UBS Group AG a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 101 956 actions WORLDLINE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 42 989 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *right of use over reverse convertible bond* » à dénouement en espèces, sans échéance et portant sur autant d'actions<sup>2</sup> ; et
- 58 967 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *swaps on baskets* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 28 janvier 2026 et portant sur autant d'actions<sup>2</sup>.

Par ailleurs, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir (i) 20 « *convertible bonds* » convertibles en autant d'actions WORLDLINE à émettre sans échéance et (ii) 60 000 « *convertible bonds* » convertibles en autant d'actions WORLDLINE à émettre sans échéance.

---